

## Compte rendu du Comité syndical

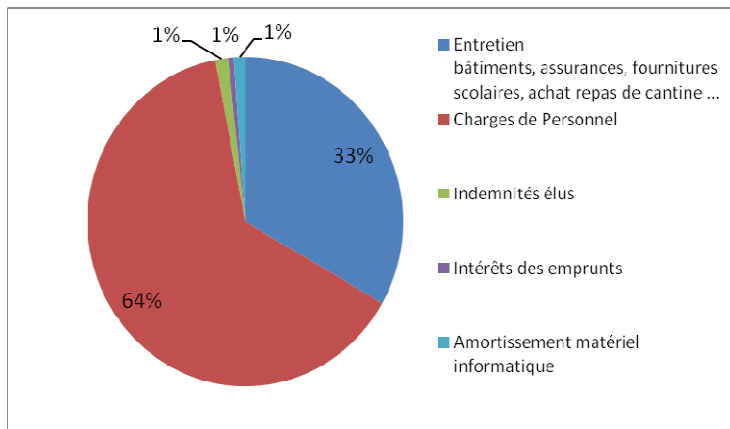
Mercredi 29.07.2020-19h30

Présents : Kevin TEYSSIER, Pascal DUPONT, Muriel DAURY, Géraldine NICOLAS, Bertrand GUSELLA  
Maurice BOCCARD, Jean-Paul LARDY, Pascale MIGNONE

Excusés : Valérie Mas, Gilles Fédière, Stéphanie Crévoulin

### Budget principal

#### Compte administratif 2019



#### Dépenses de fonctionnement 2019

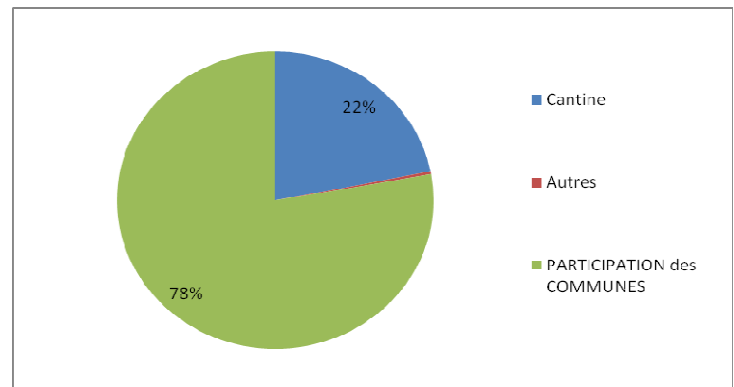
**116 479 €**

**soit 2 008 € par enfant**

#### Recettes de fonctionnement 2019

**119 001 €**

La principale ressource est la participation des communes au fonctionnement du SISAL  
Egale à 93 372 €



Des investissements d'un montant de 6 574 € ont été réalisés dont 2/3 pour des travaux sur les écoles et 1/3 en remboursement de capital emprunté.

Ils sont financés par les participations des communes et le Fonds de compensation de la TVA reversée par l'Etat.

### Budget primitif 2020

Le budget prévisionnel est établi en maintenant à l'identique les charges de personnel et les crédits pour les fournitures scolaires malgré la baisse du nombre d'élèves.

Ces dépenses prévisionnelles, d'un montant total de 119 025 €, sont financées essentiellement par la participation des communes à hauteur de 95 931 € et par les recettes de cantine égales au coût des repas achetés soit 22 000 €

En investissement, 5 117 € inscrits pour des travaux seront complétés en cours d'année en fonction des aménagements à réaliser.

## **Budget annexe transport**

La région Auvergne Rhône Alpes finance intégralement les dépenses de transport scolaire entre les 2 écoles (charges de personnel, entretien du véhicule, assurances, carburant...).

Pour 2019, le résultat excédentaire de l'exercice de 3 783 €, abondera les provisions en vue du remplacement du véhicule.

**L'ensemble des documents -Comptes administratifs- Budgets- est consultable en mairie d'Ailhon**

## **Indemnités de fonction des élus**

Sur proposition de Maurice Boccard, Président, l'indemnité de fonction versée au président et au vice président est maintenue, à l'unanimité, à 50 € par mois.

## **Tarif repas cantine scolaire**

Du fait de l'augmentation du prix d'achat du repas passant de 3.60 à 3.78 € à la rentrée, il est proposé à compter du 1er septembre 2020, d'augmenter le tarif de la cantine de 3.60 € à 3.80 € par repas

Cette décision est adoptée par 5 voix pour et une abstention.

## **Règlements cantine, garderie, transport**

Les règlements portés préalablement à la connaissance des membres du Conseil, suite à des modifications mineures, sont approuvés. Ils seront consultables sur le site d'Ailhon: [www.ailhon.fr](http://www.ailhon.fr)

## **Restauration scolaire**

Suite à la rencontre, fin juin, d'un couple de parents d'élèves, porte-parole d'un collectif de parents non satisfaits de la restauration scolaire, Maurice BOCCARD, après l'en avoir informé par courrier se propose de rencontrer le fournisseur actuel, Mr. Benoît COURT afin de lui préciser les modalités d'application et de contrôle au travers d'un cahier des charges qui va être établi en vue d'améliorer tant que faire se peut, la qualité du service.

Par ailleurs, une consultation de différents prestataires, en mesure de livrer des repas en liaison chaude sera mise en place. L'exiguïté des locaux ne permet pas d'envisager l'acquisition et l'installation d'équipements nécessaires à la conservation et la remise en température de repas livrés en liaison froide sur le site d'Ailhon. Les coûts d'acquisition, l'impact sur la température des locaux étant des paramètres à prendre raisonnablement en compte par ailleurs.

## **Questions diverses**

TRAVAUX: Des travaux sont réalisés dans les deux écoles durant l'été (peinture classe, installation lavabos extérieurs...)

EFFECTIFS: Une baisse constante des effectifs est constatée ces dernières années (62 en 2018, 58 en 2019, 53 en 2020)

Il est à espérer que cette tendance pourra s'inverser et ne nous placera pas dans une situation où la fermeture d'une classe deviendra inéluctable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20:45.